



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Dixième réunion du Groupe régional de la sécurité de l'aviation - Région Afrique - Océan Indien (RASG-AFI/10)

7 novembre 2024

Point 4 de l'ordre du jour : État de mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité du GASP, y compris les priorités fixées pour la région RASG-AFI

Etablissement et mise en œuvre d'un mécanisme de coopération entre AAMAC et CASSOA

(Note présentée par AAMAC et CASSOA)

RESUME	
La présente note d'information porte sur l'établissement et la mise en œuvre du mécanisme de coopération entre AAMAC et CASSOA.	
Suite à donner. Les actions requises sont indiquées au paragraphe 3.1 du présent document de travail.	
REFERENCE(s)	Doc 10004 (GASP), Doc 9734 Part B CASSOA Act de 2009 Traité AAMAC du 20 janvier 2012 MOU AAMAC CASSOA du 16 mai 2024 Plan opérationnel du MOU AAMAC CASSOA du 05 sept 2024
<i>Objectifs stratégiques</i>	La présente note d'information se rapporte à l'Objectif stratégique de la sécurité du GANP et l'objectif de renforcement des capacités de supervision de la sécurité par les Etats du GASP 2023-2025.

1 INTRODUCTION

Les Autorités Africaines et Malgaches de l'Aviation Civile (AAMAC) est un organisme régional essentiel dédié à l'amélioration de la sécurité aérienne dans ses États membres. Financé par les contributions de ses États membres via un mécanisme développé avec l'**ASECNA**, l'AAMAC bénéficie également du soutien technique et financier de partenaires internationaux tels que l'**OACI**, l'**AFCAC**, l'**AESA**, et la **DGAC française**. Depuis sa création, l'AAMAC s'est concentrée sur l'assistance technique, la coordination des activités réglementaires et l'organisation d'initiatives de renforcement des capacités, notamment la formation du personnel technique et des inspecteurs.

Pour accomplir sa mission, l'AAMAC adopte une approche collaborative et participative, mettant en commun les ressources et les expertises à travers la région. Cette approche est essentielle pour soutenir la mise en œuvre de l'initiative "**No Country Left Behind**" de l'OACI. Un élément clé de la stratégie de l'AAMAC est son **réservoir d'inspecteurs**, un système coopératif conçu pour fournir un soutien technique à ses États membres. L'AAMAC collabore également avec d'autres organisations régionales de supervision de la sécurité (**RSOOs**) telles que l'**URSAC-UEMOA**, l'**ASSA-AC-CEMAC** et le **CAFAC** afin de renforcer ses capacités de supervision.

Créée en 2007 en vertu du traité de la **Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)**, l'**Agence de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (CASSOA)** est chargée de promouvoir et de garantir des normes élevées de sécurité et de sûreté de l'aviation civile dans la région de l'EAC. La CASSOA joue un rôle clé dans l'harmonisation des réglementations aéronautiques parmi ses États membres, qui incluent le **Burundi**, la **République Démocratique du Congo**, le **Kenya**, le **Rwanda**, la **Somalie**, le **Soudan du Sud**, la **Tanzanie** et l'**Ouganda**. Grâce à ses efforts, la CASSOA aide ses États membres à maintenir des mesures de sécurité aérienne cohérentes avec les normes internationales.

En plus de l'harmonisation réglementaire, la CASSOA fournit une assistance technique à ses États membres et coordonne des initiatives de sécurité visant à renforcer les capacités dans le secteur de l'aviation. En travaillant en étroite collaboration avec diverses parties prenantes, y compris les autorités nationales de l'aviation, la CASSOA s'assure que ses États membres sont bien soutenus pour répondre à leurs obligations en matière d'aviation civile et contribuer à la sécurité générale du transport aérien dans la région de l'Afrique de l'Est.

2. ANALYSE

2.1 Mécanisme de l'accord et attentes entre les parties

Le Mémoire d'Entente (MoU) signé le 16 mai 2024 entre CASSOA et l'AAMAC représente une avancée majeure pour renforcer la supervision de la sécurité aérienne en Afrique. Cet accord marque un engagement commun à répondre à la nécessité cruciale d'inspecteurs qualifiés pour les services de navigation aérienne (ANS). Cette collaboration, officialisée lors du 6e Symposium de l'Aviation de l'EAC à Zanzibar, pose les bases pour que les deux organisations exploitent efficacement leurs forces respectives et s'assurent que les objectifs énoncés dans le MoU soient atteints grâce à des efforts stratégiques et coordonnés.

Compte tenu de la diversité linguistique et technique de nos États membres respectifs, l'opérationnalisation de ce MoU est essentielle. La CASSOA, avec des États principalement anglophones, et les AAMAC, composées de pays majoritairement francophones, sont bien positionnées pour se compléter mutuellement.

Les domaines de coopération comprendront, sans s'y limiter : le partage d'inspecteurs pour les activités de supervision de la sécurité ; le renforcement des capacités dans la conception et la gestion de l'espace aérien, la conception des procédures de vol, la météorologie, la recherche et sauvetage,

les services d'information aéronautique, la communication, navigation et surveillance, la cartographie aéronautique, la gestion du trafic aérien, la gestion de la sécurité ; l'harmonisation des réglementations pour l'interopérabilité du système CNS/ATM; la certification et les technologies émergentes de l'espace aérien ; l'échange d'expériences en matière d'évaluations RRAP; la médecine aéronautique pour soutenir la délivrance des licences du personnel ; et tout autre domaine déterminé mutuellement par les parties.

2.2. Plan d'opérationnalisation sur cinq ans

La planification vise à faciliter la mise en œuvre du MOU signé et prévoit des dispositions de rencontre périodique pour évaluer la performance. Le tableau ci-dessus récapitule, sur une période quinquennale, les activités, responsabilités et échéances prévues pour chaque partie signataires.

ANNÉE	RÉGION	ACTIVITÉS	RÔLE AAMAC	RÔLE CASSOA	LIVRABLES
1 à 5	CASSOA	Déployer des inspecteurs ANS francophones de l'AAMAC pour soutenir les activités de supervision de la sécurité/renforcement des capacités dans la région CASSOA.	Fournir des inspecteurs ANS pour rejoindre les équipes d'audit ou d'assistance technique.	Mettre à disposition un plan de travail, coordonner la logistique.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de mission d'audit. - Nombre de personnel formé. - Nombre de règlements ANS mis à jour. - Nombre de PGS résolus. - Nombre de MIR fermés.
1 à 5	AAMAC	Déployer des inspecteurs ANS anglophones de CASSOA dans la région de l'AAMAC pour les activités de supervision de la sécurité/renforcement des capacités.	Mettre à disposition un plan de travail et coordonner la logistique.	Fournir des inspecteurs ANS.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de mission. - Nombre de personnel formé. - Nombre de règlements ANS mis à jour. - Nombre de PGS résolus. - Nombre de MIR fermés.
1 à 5	CASSOA	Partager des informations et des données sur la sécurité dans toute la région.	S'engager et participer activement.	Mettre en place, développer et implémenter une application pour le partage des informations de sécurité et fournir une formation.	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures. - Ordre. - Matériaux d'orientation. - Rapport de formation.
1 à 5	AAMAC	Partager des informations et des données sur la sécurité dans toute la région.	Mettre en place un logiciel et l'étendre à tous les RSOO et États membres.	S'engager et participer activement.	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel développé et implémenté. - Nombre d'États membres avec logiciel installé et

					implémentation effective.
Fin 2024	AAMAC & CASSOA	Partager les expériences sur les évaluations RRAP.	Participer aux activités d'évaluation RRAP lors des évaluations sur site menées par l'OACI.	Étendre l'invitation à l'autre RSOO.	- Rapport de participation à la mission et recommandations pour mise en œuvre.
1 à 5	AAMAC & CASSOA	Efforts collaboratifs pour les documents de travail pour les réunions internationales.	Développer des documents de travail ou d'information pour la planification des réunions (APIRG, ANCONF, etc.).	Développer des documents de travail ou d'information pour la planification des réunions (APIRG, ANCONF, etc.).	- Nombre de documents de travail/information développés. - Nombre de rapports de réunion de coordination.
1 à 5	AAMAC & CASSOA	Atelier de coordination sur le partage d'expérience entre les inspecteurs de l'AAMAC et de CASSOA, et réalisation d'activités conjointes de renforcement des capacités.	Lancer des initiatives de formation pour répondre aux besoins régionaux.	Lancer des initiatives de formation pour répondre aux besoins régionaux.	- Nombre de formations/ateliers conjoints réalisés.
1 à 5	AAMAC & CASSOA	Partager des documents techniques (règlements, matériels d'orientation, programmes de formation, etc.).	Implémenter efficacement les documents partagés.	Implémenter efficacement les documents partagés.	- Nombre de documents partagés. - Nombre de règlements harmonisés.
1 à 5	CASSOA & AAMAC	Échange d'expériences sur la certification des ANSP et la formation en cours d'emploi (OJT).	Inviter CASSOA.	Inviter AAMAC.	- Nombre de documents de certification des ANSP harmonisés entre les deux RSOO. - Nombre d'experts ou d'inspecteurs formés sur le processus.
1 à 5	AAMAC & CASSOA	Disponibilité de la documentation technique traduite.	Traduire la documentation en anglais et effectuer une validation conjointe.	Traduire la documentation en français et effectuer une validation conjointe.	- Nombre de documents traduits et validés.

3. CONCLUSION

Le plan opérationnel décrit des étapes concrètes pour mutualiser les ressources et expertises existantes et renforcer la surveillance de la sécurité aérienne dans leurs régions respectives sans risque de chevauchement et en priorisant l'approche d'une coopération complémentaire et bénéfique pour chaque partie. Alors que CASSOA coordonnera le déploiement des inspecteurs ANS de l'AAMAC dans les États membres francophones, les AAMAC se chargeront du déploiement des inspecteurs de CASSOA dans les régions anglophones en cas de besoin, assurant ainsi un soutien et une assistance complète.

En s'appuyant sur l'expertise des inspecteurs ANS des deux régions, ce plan garantit que tous les États membres, quels que soient leurs différences linguistiques ou régionales, reçoivent l'assistance technique nécessaire pour se conformer aux normes internationales de sécurité aérienne, favorisant ainsi une approche robuste et unifiée de la supervision de la sécurité aérienne.

Cette collaboration représente une avancée majeure pour renforcer la supervision de la sécurité aérienne en Afrique. Elle permet de combler les lacunes linguistiques et techniques, en mettant l'accent sur le partage d'inspecteurs, le renforcement des capacités, l'harmonisation des réglementations et l'échange d'expertise pour renforcer la sécurité aérienne régionale.

3.1 Suite à donner par la réunion

La réunion est invitée à :

- a) prendre connaissance de la coopération établie entre AAMAC et CASSOA ainsi que le plan d'opérationnalisation mis en place pour une mise en œuvre effective ; et
- b) s'approprier de l'expérience conjointe de coopération gagnante-gagnante entre AAMAC et CASSOA au grand bénéfice des Etats pour améliorer et renforcer leur système de supervision de la sécurité.